

Comité Parité Régional de l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) Bourgogne Franche Comté

Mandat inter-régional

Rôle

- Etudier l'évolution du marché de l'emploi des cadres et les mesures favorables à leur emploi,
- Représenter l'APEC en Bourgogne et en Franche-Comté,
- Contrôler l'exécution du programme d'activité et la gestion financière,
- Consulter obligatoirement par le conseil d'administration sur la politique générale et les programmes annuels d'activité.

Missions principales des mandataires

- Préparer le projet de programme annuel d'activités de la délégation régionale et le projet de budget s'y rapportant, projet préparé à l'attention du conseil d'administration,
- Adresser au conseil d'administration toute proposition utile au renforcement du rôle de l'APEC en Bourgogne et en Franche-Comté,
- Rendre compte au conseil d'administration de l'activité de l'APEC en Bourgogne et en Franche-Comté par le biais d'un rapport.

Composition

Le comité paritaire est formé de

- 5 représentants des employeurs (dont 3 représentants du MEDEF)
- 5 représentants de chaque organisation syndicale de salariés signataire de la convention du 18/11/1966 (1 CFDT, 1 CFTC, 1 CGT, 1 FO et 1 CFE-CGC)

Durée

24 mois

Renouvellement

Septembre 2019

Informations complémentaires sur la tenue des réunions

Fréquence : 3 à 4 fois par an

Durée : généralement une demi-journée

Lieu : à Dijon